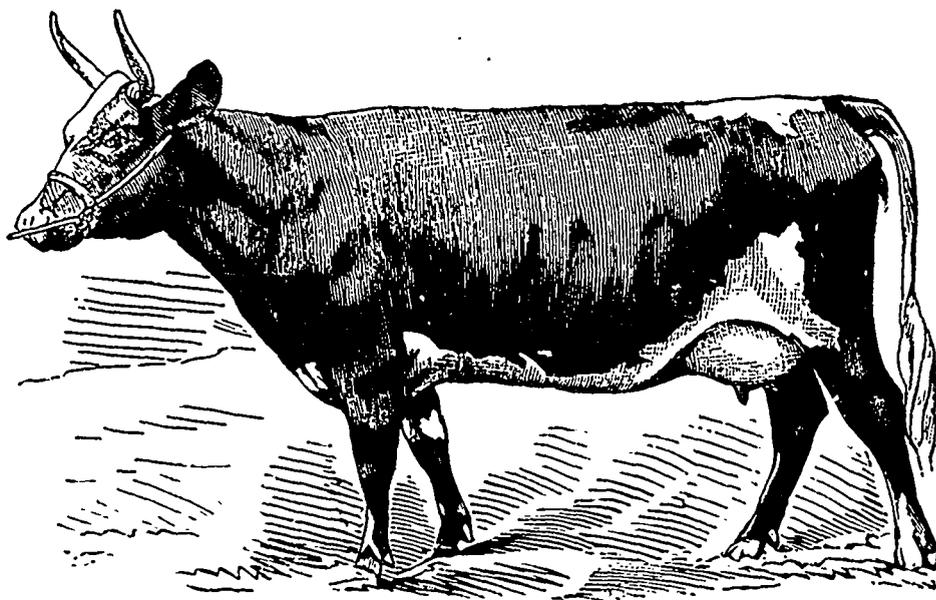


comme dans les autres Etats des prairies de l'Ouest, on crée, on produit la forêt. On fait venir de loin ces *chauds* résineux dont la Providence a doté les pays froids pour les préserver des vents glacials et former abri aux demeures de l'homme et des animaux. On fait venir de loin les plants de frênes, etc. enfin toutes les essences forestières qu'ici on sacrifie sans pitié. On les fait venir par la poste, par l'express, des pépinières où on les a élevés, de la graine, et on les cultive en rangs, comme on cultive le blé-d'Inde ici. Du train que nous y allons dans la Province de Québec, nous n'aurons bientôt qu'un vaste désert. Qui songe à préserver les bois? On les considère comme des ennemis et le colon n'a rien tant à cœur que de mettre sa maison dans un espace nu où Dieu merci, il n'a plus un arbre à renverser. Le soleil de l'été promènera ses rayons brûlants tout autour; rien pour tempérer son ardeur, rien pour chasser l'affreux essaim de mouches de maison. Il faut tout fermer, tout mettre au

noir, car tout brûle, oui, comme en hiver tout gèlera. La neige même ne voudra pas s'arrêter devant cette demeure dans le désert. Puis, rien pour l'ornementation, ce luxe à bon marché qu'avec un peu de travail et de goût, peut se donner le cultivateur; rien pour charmer l'œil, rien mis là pour s'attirer un souvenir de reconnaissance de sa chère génération future. Non: le cultivateur ne se souvient hélas que trop qu'il s'est battu contre la forêt, et chaque arbre lui semble encore un ennemi. Voilà où nous en sommes.

Mais il est temps que l'opinion publique se fasse, maintenant que dans notre province, on est obligé, pour aller chercher le combustible, de s'éloigner à une si grande distance de nos vieilles paroisses. Qu'on donne asile, dans les endroits rocheux surtout, où la culture ne saurait être rémunérative, qu'on donne asile à tous ces petits arbres que l'on peut se procurer à si peu de frais dans le bois, et dont tous les ans on peut planter des centaines sans que cela coûte un grand



Vacho Ayrshire—Premier prix à l'Exposition de la Société Royale d'Angleterre à Kilburn.

surcroît de travail. Chaque propriété pourra, avant qu'il soit bien longtemps, avoir ainsi sa partie boisée qui sera toujours la plus payante sur la ferme, si elle est bien ménagée, comme cela a été maintes et maintes fois prouvé par l'expérience.

Lennoxville, 14 Fév. 1880, WILLIAM LAFRANCE.

**Liste des prix offerts par la Société d'Horticulture de Plouffe, pour encourager les plantations forestières.**

Les prix suivants sont offerts pour encourager le reboisement forestier. Le nombre des arbres en vie doit être constaté entre le 15 septembre et le 10 octobre 1880, suivant les règles qui vont suivre.

Pour le plus grand nombre d'arbres en bosquet, la valeur intrinsèque des espèces étant considérée, trois prix \$40, 25, 10.

Pour le plus grand nombre de conifères arbres toujours verts en plantation ou en bordure; trois prix \$20, 15, 10.

Pour le plus grand nombre de frênes (ash tree); trois prix \$20, 15, 10.

Pour le plus grand nombre d'arbres portant des noix y compris le chêne; trois prix \$20, 15, 10.

Pour le plus grand nombre de merisiers sauvages, d'ormes, d'érables à feuilles de frêne (box elder) et de bouleau (birch); trois prix \$20, 15, 10.

Pour le plus grand nombre de cotonniers (cottonwood), de tilleuls (basswood), de saules (willow), d'érables (maple) et autres espèces de bois tendre; trois prix \$20, 15, 10.

1o Les personnes qui entrent en compétition pour les prix doivent désigner la classe pour laquelle ils concourent, soit pour le plus grand nombre d'arbres de bois tendre, ou de conifères (evergreens, larch, etc.) Une plantation peut consister en une simple variété énumérée, ou en un certain nombre d'espèces mentionnées.

2o Des plantations additionnelles doivent être faites pour chaque entrée séparée pour les prix. En d'autres termes, une personne primée dans une classe n'est pas attirée pour concourir sur les mêmes arbres dans d'autres classes.

3o Les plantations en compétition pour les primes doivent être faites avec des boutures ou des plants, sauf dans les exceptions qui suivent: Pour les saules et autres espèces de bois tendre se reproduisant rapidement par boutures, on doit employer de fortes boutures. Dans le cas des arbres portant des noix, le châtaignier blanc, (white walnut), le châtaignier noir (black walnut), le chêne, ils peuvent être reproduits par la semence dans la place où ils demeurent. Les plantations de frêne, d'érable, de merisier noir (ash, maple, black cherry) et autres arbres forestiers, peuvent être reproduits par la semence quand ils doivent demeurer en place, mais ils ne peuvent concourir pour les primes que quand ils ont deux ans révolus.

4o Tous les arbres, semences ou boutures doivent être plantés dans un ordre permanent de plantation, ou en bouture, pendant le printemps 1880, excepté les parties qui ont manqué l'année précédente et qui peuvent être replantées en 1880. Les plantations ne peuvent être faites à une distance de plus de quatre pieds dans tous les sens, et quand on compte les arbres, on doit en trouver au moins deux mille